Mauron Pierre, Levrat Marie		
1er bilan du Plan Climat cantonal 2021-2026		
Cosignataires : 0	Date de dépôt : 06.09.22	DIME

Dépôt

Il y a une année, en septembre 2021, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un crédit d'engagement de 21 millions pour mettre en œuvre le Plan Climat cantonal entre 2021 et 2026.

Grâce à 115 mesures préconisées, visant 8 axes stratégiques, le Gouvernement cantonal entendait répondre à l'urgence climatique en sollicitant un montant correspondant à 0.5 % du montant annuel des charges du budget cantonal.

Les député-e-s soussigné-e-s, qui estimaient que le montant du crédit d'engagement était largement insuffisant pour atteindre les objectifs ambitieux qui étaient fixés par le Conseil d'Etat, souhaiteraient savoir si des résultats ont été obtenus après une année de mise en application, si les très faibles moyens financiers octroyés sont suffisants à ce jour, et s'il ne conviendrait pas de soumettre immédiatement une nouvelle demande de crédit d'engagement complémentaire plus importante au Grand Conseil.

L'heure est grave, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ne mesurent pas les conséquences de leur inaction. Par exemple, en raison de la sécheresse qui a sévi cet été, les députés Nicolas Kolly et Lucas Dupré ont déposé une motion 2022-GC-146, dont un traitement en urgence a été demandé et qui sera débattue à la session de septembre 2022. Ces deux députés UDC demandent au canton de Fribourg une aide d'urgence de 10 millions, dont 5 millions de francs à fonds perdu, pour tenter de remédier justement aux conséquences du changement climatique. Cela représente, pour cette seule mesure, la moitié du montant total du Plan Climat cantonal pour 2021-2026 donnée et prêtée aux seuls agriculteurs, et cette demande sera certainement acceptée. Et il y en aura bien d'autres, durant les 5 prochaines années, car les dégâts engendrés par les changements climatiques vont aller en augmentant chaque année.

Ne serait-il pas plus judicieux de prévoir d'emblée des mesures équitables et globales pour toutes et tous les fribourgeois, dans l'idée de soutenir un effort commun visant l'intérêt général, avec un montant beaucoup plus important, par exemple 500 millions de francs qui avaient été refusés en plenum par le Grand Conseil en septembre 2021, plutôt que d'octroyer des montants infiniment supérieurs en urgence au cas par cas à des groupes d'intérêts, comme ces 10 millions de francs cette année pour les agriculteurs victimes de cette canicule estivale ? En soignant seulement financièrement les conséquences du changement climatique désastreux qui se produit, aujourd'hui pour les agriculteurs, demain pour d'autres, sans s'occuper des causes, les aides seront à long terme totalement inefficaces.

Nous posons dès lors les questions suivantes :

1. Quels sont les résultats obtenus après un an de mise en œuvre du Plan Climat cantonal gouvernemental 2021-2026 ?
2. Sur le crédit octroyé de 21 millions de francs, quelle est la somme qui a été utilisée à ce jour ?
3. Quels sont les impacts sur le climat qui peuvent être objectivement constatés un an après la mise en œuvre de ce plan climat ?
4. Ne serait-il pas plus adéquat de solliciter un crédit d'engagement beaucoup plus important, par exemple 500 millions de francs, de la part du Grand Conseil, puis prendre concrètement des mesures plus efficaces, plutôt que de consacrer seulement 0.5 % des dépenses annuelles de l'Etat à ce fonds climatique puis accepter au cas par cas des aides annuelles successives comme celle de 10 millions de francs actuellement pendante en faveur des agriculteurs ?
5. Le Conseil d'Etat pourrait-il estimer les coûts des catastrophes climatiques prévisibles à venir, si les étés 2023 à 2026 sont similaires à celui de 2022 ?
6. Le Conseil d'Etat estime-il encore à l'heure actuelle que ses mesures et les montants octroyés de 21 millions de francs sont suffisants ?

—